COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS





Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CRD1

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Cinquante et unième session

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de	Objet	Cote du Document
l'ordre du	,	
jour		
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FA 19/51/1
	Compétence Etats membres	
	Vote Etats membres ¹	
	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres	CX/FA 19/51/2
	organes subsidiaires	
	Compétence partagée	
	Vote Union européenne	0)//= 1 10/= 1/0
	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la 86e réunion du	CX/FA 19/51/3
	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	
	Compétence Union européenne Vote Union européenne	
	Avant-projet de normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires	CX/FA 19/51/4
	découlant de la 86e réunion du JECFA	ONTA 19/31/4
	- Observations à l'étape 3	CX/FA 19/51/4 Add.1
	Compétence Union européenne	
	Vote Union européenne	
4 (a)	Confirmation et/ou révision des limites maximales des additifs alimentaires	CX/FA 19/51/5
	et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex	
	Compétence partagée	
	Vote Union européenne	
	Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes	CX/FA 19/51/6
	de produits : rapport du Groupe de travail électronique sur l'alignement	
	Compétence Union européenne Vote Union européenne	
	Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA): Rapport du GTE sur	CV/EA 10/E1/7
	norme generale pour les additifs allmentaires (NGAA). Rapport du GTE sur la NGAA	OA/FA 19/31/1
	Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA): Propositions de	CX/FA 19/51/8
` '	nouvelles et /ou la révision des dispositions relatives aux additifs	O/(1 /\ 13/31/0
	alimentaires (réponses à la CL 2018/27-FA)	
5 (c)	, ,	CX/FA 19/51/9
	nitrites (INS 249, 250)	
E (4)		CV/EA 10/51/10
	Document de discussion sur l'élaboration de l'énoncé pour une alternative à la note 161 en rapport avec l'emploi des édulcorants	ONFA 19/01/10
- (-)		0)//54 40/51/11
	Document de discussion sur l'utilisation des termes « frais », « nature », «	CX/FA 19/51/11
	non transformé » et « non traité » dans les textes Codex existants	

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

F

FA51 CRD1 2

	Compétence Union européenne Vote Union européenne	
6	Avant-projet de révision du Système International de Numérotation (SIN) des additifs alimentaires (CAC/GL 36-1989) Observations à l'étape 3	CX/FA 19/51/12
	Compétence partagée Vote Union européenne	CX/FA 19/51/12 Add.1
7	Proposition d'additions et de modifications à la Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2018/28-FA) Compétence partagée Vote Etats membres	
8	Autres questions et travaux futurs La compétence et le droit de vote seront déterminés en fonctions des sujets traités. (Document non disponible)	
9	Date et lieu de la prochaine session Compétence Etats membres Vote Etats membres	
10	Adoption du projet de rapport Compétence Etats membres. Vote Etats membres. ²	

² L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.